

**1** > **Éditorial**

Face à l'urgence : Un plan famille ?

**2 à 4** > **Famille et pouvoir d'achat**

- Plan pauvreté
- Frais d'incidents bancaires abusifs et protection des plus fragiles
- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2019

**5-6** > **La santé des familles**

- Ma santé 2022
- Le dossier médical partagé (DMP)

**6** > **L'UNAF communique**

- Familles nombreuses : un nouveau site internet pour des avantages liés à la carte de réduction SNCF

**7-8** > **Du côté des associations**

- APEL du Var
- APF France Handicap 83
- Familles de France
- France AVC 83
- La première quinzaine des familles dans le Var

**8** > **Vie de l'UDAF**

- Formation des représentants CCAS et CIAS

Site de l'UDAF : [www.udaf83.fr](http://www.udaf83.fr)

## Objectif Famille!

Le magazine de l'Union Départementale des Associations Familiales du Var

Décembre 2018 - n°25

15 Rue Jean Chaptal - 83130 LA GARDE

Tél. : 04 94 14 85 00

[www.udaf83.fr](http://www.udaf83.fr)

Comité de rédaction :

Marie-Pierre Gariel, Claude Rollandin,

Abonnement :

Trimestriel - Prix du numéro : 1,50 €

Abonnement annuel : 5,00 €

Dépôt légal en cours

Conception / réalisation : Studio CARGO - 06 09 53 19 38

Impression : ReproSystèmes 83 - 04 94 41 67 03



## Éditorial

*Face à l'urgence :  
Un plan famille ?*

Les témoignages des gilets jaunes disent leurs souffrances. Ils se mobilisent pour leurs maris, leurs femmes, leurs enfants, leurs parents âgés. Ils parlent de leurs familles, ultimes refuges des solidarités.

L'UNAF a pourtant alerté depuis des mois les pouvoirs publics, jusqu'à l'Élysée, sur les hausses de dépenses supportées par les familles et sur les réductions ininterrompues des prestations familiales. Lors des présidentielles de 2017, elle avait appelé à une prise de conscience et invité à redonner confiance aux familles. Depuis, elle n'a cessé de mettre en garde sur les coupes qui se sont poursuivies et sur leur impact sur le quotidien et le moral des familles. Ce "détricotage" ininterrompu de la politique familiale depuis des années malmène durablement le premier corps intermédiaire qu'est la famille et la baisse des naissances devient inquiétante.

Des constats simples, primaires, devraient pourtant être entendus : avoir des enfants accroît les dépenses contraintes liées aux charges de logement, de transport, d'alimentation. Le "coût de l'enfant" est une réalité ! Quand les prix des biens de consommation courante augmentent, ce sont les familles qui sont directement frappées.

Selon l'INSE, les pertes subies par les ménages résultent des coupes dans les prestations monétaires mais aussi de l'alourdissement de l'impôt sur le Revenu subi spécifiquement par les familles imposables avec charge d'enfant, ainsi que de l'accroissement des taxes indirectes ou de la fiscalité locale.

Protéger la famille, c'est assurer la cohésion sociale. Alors, après le plan santé, le plan pauvreté, la stratégie de soutien à la parentalité et la concertation sur le grand âge, à quand un **plan famille** ?

*Le Conseil d'administration de l'UDAF adresse  
à toutes les familles  
ses vœux d'une  
année 2019  
apaisée.*



# Famille et pouvoir d'achat

La question du pouvoir d'achat est d'actualité ! Malgré l'annonce du plan de lutte contre la pauvreté, les inquiétudes demeurent pour les familles les plus vulnérables et la politique familiale s'appauvrit d'année en année.

## Stratégie gouvernementale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le Président de la République a dévoilé en septembre dernier la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté. L'UNAF a activement contribué à la concertation et aux travaux préparatoires dans trois groupes de travail : *“Éradiquer la pauvreté des enfants”*, *“Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté”*, et *“Accès aux droits et aux services, lutte contre le non-recours”*. Certaines de ses approches et des propositions qu'elle a avancées et défendues ont été en partie reprises. L'UNAF et les UDAF participeront à sa mise en œuvre, confiée au délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Olivier Noblecourt.

### Élaboration de la stratégie :

#### Des approches partagées par l'UNAF

La stratégie présentée par le Président de la République, fruit d'une concertation avec les acteurs du terrain (associations, collectivités, personnes concernées, etc.), prévoit des mesures non seulement pour lutter contre la pauvreté, mais aussi pour contribuer à la prévenir dès la petite enfance.

- **Impliquer les familles.** Cette stratégie est orientée sur les enfants et les jeunes. L'UNAF est d'accord pour agir très tôt sur les trajectoires de vie. Elle a également réussi à faire progresser l'idée que pour aider les enfants et les jeunes, il faut aider leurs familles.
- **Agir par l'accès à l'emploi** car la médiocrité de l'emploi et le chômage sont les premières causes de pauvreté des 2,8 millions d'enfants pauvres et de leurs 3,2 millions de parents. Pour l'UNAF, la clef majeure **pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi, est d'améliorer la conciliation vie familiale-vie professionnelle.**

### Gouvernance et mise en œuvre de la stratégie

Pour Olivier Noblecourt, *“La stratégie a été élaborée en concertation avec les acteurs de terrain et doit être mise en œuvre avec eux. [...] la gouvernance d'ensemble de la stratégie reposera donc à la fois sur une gouvernance nationale et sur une mise en œuvre de la stratégie à partir des territoires”*. L'objectif est d'avoir une véritable adaptation du plan pauvreté aux réalités des territoires. Des conférences régionales, avec 15 animateurs dans chaque région, seront mises en place et pilotées par un référent « pauvreté », qui reportera hiérarchiquement aux préfets de région et fonctionnellement à la délégation. Elles devront rapidement travailler avec l'organisation d'une conférence avec tous les acteurs régionaux, départementaux et locaux, deux conférences thématiques et des réunions au niveau du département selon les besoins.

L'UDAF y tiendra toute sa place avec son réseau d'associations,

sur les thèmes concernant l'enfance, la parentalité et l'accompagnement budgétaire.

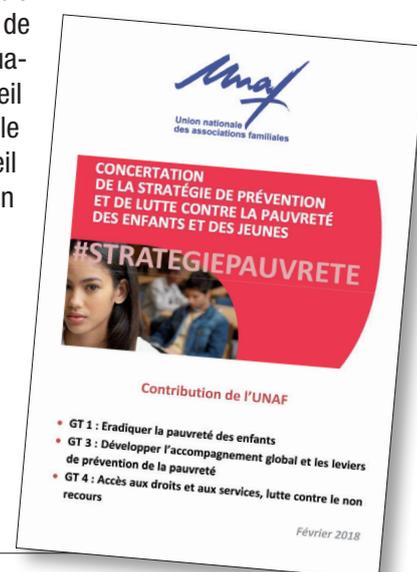
### Les conditions de la réussite des actions en direction des familles

#### • Sur l'accueil du jeune enfant

Si cette stratégie repose principalement sur l'accueil en crèche des enfants de familles pauvres, elle aborde aussi la question de l'accueil par les assistantes maternelles, en reprenant deux revendications de l'UNAF : la généralisation du tiers payant et la mise en place d'un plan de formation commun à tous les professionnels de la petite enfance. Cependant, les créations de places ne suffiront pas à atteindre le double objectif : d'une part social, d'autre part de permettre la conciliation vie familiale - vie professionnelle pour toutes les catégories de familles. Pour répondre aux besoins des familles, une vision globale de l'accueil de la petite enfance est nécessaire en y incluant un congé parental rénové. En effet, la réforme de l'indemnisation du congé parental de 2014 est un échec : le nombre de familles bénéficiaires a chuté de 43 % et a précarisé leur situation. Or cette solution d'accueil permettrait aux parents qui le souhaitent de concilier accueil du jeune enfant et maintien dans l'emploi.

#### • Sur l'accompagnement budgétaire

La stratégie prévoit la généralisation des points conseils budget et leur financement par l'État à hauteur de 6 millions d'euros/an. L'intervention de l'UNAF a convaincu



de l'efficacité de ces services pour prévenir les difficultés budgétaires, et le « mal endetté » des familles. Engagé dès le début dans l'expérimentation, le réseau des UDAF constitue le premier réseau national de points conseils budget et l'UDAF du Var pourrait s'y engager.

• **Sur la parentalité et le maintien des liens familiaux :** L'UNAF a démontré que les ruptures de liens familiaux sont une cause de paupérisation des familles. Cette stratégie reconnaît l'efficacité des actions de soutien à la parentalité, des services de médiation et des espaces de rencontres en prévoyant un soutien accru. Pour l'UDAF, il faut conforter ces services et les développer. Il faut aussi miser sur les associations, notamment les associations familiales, engagées sur ces actions et présentes dans le Var comme sur tout le territoire.

• **Sur l'accès à la restauration scolaire :** La stratégie prévoit une incitation pour les communes de moins de 10 000 hab. à mettre en place un tarif social. Pour l'UDAF, ces tarifs doivent prendre en compte non seulement les revenus, mais aussi la composition familiale. L'enquête menée par l'UNAF (et l'UDAF dans le Var) montre en effet que seules 37 % des communes entre 1 000 et 10 000 hab. et seules 10 % des communes de moins de 1 000 hab. appliquent ce type de tarif alors que c'est une attente forte des familles nombreuses.

Cette stratégie est un cadre, sa mise en œuvre sur les territoires sera déterminante et devra s'appuyer sur les acteurs associatifs. ■

## Frais d'incidents bancaires abusifs et protection des plus fragiles

**Un an après leur première étude sur les frais d'incidents bancaires, 60 millions de consommateurs et l'Union nationale des associations familiales (Unaf) publient une nouvelle enquête sur les pratiques abusives de certaines banques. Alors que l'ensemble des banques françaises viennent de s'engager à mieux protéger les clients fragiles, cette étude révèle au contraire la mise en place récente d'un système de facturation à l'encontre des clients qui connaissent des difficultés financières dans au moins deux grands réseaux bancaires français, et la mauvaise volonté des banques à promouvoir l'offre « clients fragiles » aux personnes concernées.**

En novembre 2017, les Caisses d'épargne et les Banques populaires ont instauré une nouvelle procédure de traitement des opérations sur les comptes courants. Dès lors que le compte termine la journée au-delà du découvert autorisé, toutes les opérations de cette journée font l'objet d'une commission d'intervention de 8 €, y compris celles qui ont eu lieu lorsque le compte était créditeur. Des pratiques similaires ont été constatées au Crédit Mutuel. Or, prélever des frais d'incidents sur des opérations qui ne provoquent pas d'incident au moment où elles surviennent est illégitime et a priori illégal.

Le futur plafonnement des frais d'incidents à 200 € par an va être inclus dans l'offre spécifique « clients fragiles ». Cependant, si la loi oblige déjà les banques à proposer cette offre, notre enquête démontre que certains réseaux ne la conseillent quasiment jamais aux clients en difficulté, ni ne la mettent en avant sur leur site Internet.

Ces pratiques, ajoutées au fait que ces frais génèrent chaque année 6,5 milliards de chiffre d'affaires rendent illusoire le projet du gouvernement de se reposer sur la seule bonne volonté des banques pour protéger les consommateurs victimes de l'accumulation de ces frais.



**L'Unaf, avec le soutien de 60 millions de consommateurs, demande un plan d'action courageux :**

• **Contrôler et sanctionner**, si nécessaire, les pratiques abusives des banques : les autorités de contrôle doivent se prononcer sur la légalité de ces pratiques abusives et en vérifier l'étendue dans l'ensemble du secteur bancaire.

• • •



# Famille et pouvoir d'achat

...

- **Stimuler la concurrence entre les banques** : Pour jouer sur leur réputation et valoriser les bonnes pratiques à destination des clients en difficulté avec leur banque, les données collectées par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) doivent être, dès maintenant, publiées de façon nominative et intégrées dans les rapports d'activité de chaque établissement.
- **Prévenir les incidents par un meilleur accompagnement des personnes en difficulté** : C'est tout une chaîne de

prévention qu'il faut mettre en place autour des Points conseil budget en associant les créanciers, les caisses de sécurité sociale, les conseillers bancaires.

- **Généraliser le plafonnement global des frais à tous les clients** : En protégeant ainsi tous les consommateurs, les clients fragiles ne seront plus stigmatisés et cantonnés à des offres low cost. Cela nécessite une véritable évolution du modèle économique de la banque de détail encadrée par la loi. ■

## Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2019) : cessons d'appauvrir la politique familiale !

**Depuis 2012, des coupes budgétaires répétées ont touché toutes les familles en diminuant l'efficacité de la politique familiale : baisse forte de la fécondité, dégradation des conditions de la conciliation vie familiale – vie professionnelle, évolution décevante de l'offre d'accueil du jeune enfant, stagnation du taux de pauvreté des enfants malgré un ciblage accentué. Ces efforts ont généré un excédent de 1,7 milliard d'euros pour 2019 qui aurait dû permettre de relancer la politique familiale. Le PLFSS 2019 poursuit malheureusement une politique de réduction continue de la politique familiale.**

Il y a quelques bonnes nouvelles dans ce PLFSS 2019 : augmentation de 38 jours du congé maternité pour les indépendantes, versement du complément mode de garde (CMG) au-delà de 3 ans, jusqu'à l'entrée en maternelle de l'enfant et revalorisation de 30 % du CMG pour les parents d'enfants handicapés. Mais elles sont sans commune mesure avec les mauvaises nouvelles.

### **Réduction des aides aux familles**

Le Gouvernement a choisi de sous-indexer les prestations familiales, les aides au logement et les retraites en ne les revalorisant que de 0,3 %, soit très en dessous de l'inflation prévue en 2019. Ce ciblage insinue l'idée que les retraités et les familles peuvent perdre du pouvoir d'achat, et que les prestations familiales seraient accessoires.

Avec une inflation qui repart à la hausse, ce quasi-gel des montants va mécaniquement occasionner une perte de niveau de vie pour toutes les familles. Plus grave encore, le PLFSS 2019 prévoyant de sous-indexer les plafonds, de nombreuses familles vont dépasser les seuils (d'accès ou de modulation) et perdre une part importante de leurs ressources.

**Si le Gouvernement veut renforcer le pouvoir d'achat des ménages, il ne peut, en même temps, décider d'en amoindrir le bénéfice spécifiquement pour les ménages qui ont des enfants ! C'est non seulement injuste, mais également incompréhensible !**

### **Un nouveau coup porté à la conciliation vie familiale - vie professionnelle**

La sous-indexation des prestations familiales va également nuire à la conciliation entre vie familiale et

vie professionnelle alors même que le Gouvernement dit vouloir lever les freins à l'activité. La sous-indexation du complément mode de garde (CMG) va automatiquement augmenter le reste à charge des familles qui font garder leur enfant par une assistante maternelle. Après la réforme destructrice du congé parental, la réforme de la PreParE, l'alignement de la PAJE sur le complément familial, cette sous-valorisation du CMG et de ses plafonds est un nouveau coup porté aux parents qui travaillent et qui font garder leurs enfants.

### **La branche famille ne doit pas servir qu'à combler les déficits des autres branches**

Parallèlement, le PLFSS prévoit un transfert des recettes de la branche Famille notamment de la taxe sur les salaires, au profit de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse dès 2019. **L'UNAF alerte : une telle orientation va non seulement assécher les recettes de la branche mais elle ne permettra plus aucune initiative en matière de politique familiale, que ce soit en matière de congé, de modes d'accueil du jeune enfant ou de niveau de vie.**

Sur la scène internationale, la France ne cesse de perdre ce qui faisait sa force, alors que d'autres pays, comme l'Allemagne, ont décidé d'investir dans leur politique familiale. Ils ont compris qu'investir dans la politique familiale, c'est faire le choix de l'avenir ! ■

## Une nouvelle réforme de la santé et la mise en place du dossier médical partagé : Du nouveau pour les familles

### Stratégie de transformation du système de santé « Ma santé 2022 »

**Le 18 septembre dernier, le Président de la République a présenté les contours de sa stratégie de transformation du système de santé. Il a réaffirmé sa volonté que notre système de santé puisse répondre aux nombreux défis qui se présentent à lui : vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, progression constante des coûts et pénurie d'offre de soins dans certains territoires.**

Faisant suite à 5 rapports réalisés dans le cadre de groupes de travail entre mars et juillet 2018, les 54 mesures proposées dans le cadre de la stratégie « Ma santé 2022 » répondent à 3 engagements prioritaires :

- Placer le patient au cœur du système et faire de la qualité de sa prise en charge la boussole de la réforme,
- Organiser l'articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital, pour mieux satisfaire les besoins de proximité,
- Repenser les métiers et la formation des professionnels de santé.

Ces propositions sont très variées, allant de la mise à disposition d'un espace numérique patient pour tout citoyen, à l'abandon du numerus clausus pour les médecins, la refonte des études médicales et des modes de sélection, la fin de l'exercice isolé de la médecine, le renforcement du développement et des missions des communautés professionnelles territoriales de santé, l'envoi dans les territoires en tension de 400 médecins généralistes, la labélisation de 500 à 600 hôpitaux de proximité,...

La création d'un nouveau métier, celui d'assistant médical, est particulièrement intéressante : À mi-chemin entre médecin et infirmier, celui-ci pourra accomplir de petits actes médicaux et administratifs, permettant au médecin de maximiser son « temps médical » dans le cadre de sa consultation.

La fin de l'exercice isolé de la médecine d'ici 2022 est un marquage fort de ce mouvement. De même, faciliter l'accès à des prises en charge « urgences de ville » afin d'éviter le déport sur les services d'urgence des établissements de santé est un enjeu important. Il nous faudra néanmoins évaluer la mise en place de cette organisation afin de veiller à l'accessibilité pour toute la population aux dispositifs qui seront mis en place au sein des territoires.

Le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) nécessiteront que des représentants des usagers puissent y exprimer les besoins de la population du territoire concerné, participer à l'élaboration des projets médicaux de territoire et en évaluer les effets.

L'abandon du numerus clausus est une résultante du constat déjà établi montrant que celui-ci était largement détourné, par le départ de nombreux étudiants dans des filières à l'étranger. Néanmoins la question de la répartition des médecins sur l'ensemble des territoires demeure. Il ne sert à rien de supprimer le numerus clausus si ces futurs médecins ne se répartissent pas au sein de l'ensemble des territoires et, en priorité, dans ceux qui sont déjà en tension. ●●●

### Le dossier médical partagé



Le dossier médical partagé est enfin devenu réalité. Il a vocation à permettre à chacun d'accéder à des informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé de son choix. Il ne remplace pas le dossier médical ou le dossier pharmaceutique, mais reflète l'historique du parcours de chacun. Il facilitera également la coordination des professionnels entre eux. L'ouverture d'un DMP n'est pas obligatoire. Elle est gratuite et nécessite le consentement exprès de l'utilisateur.

Tout usager majeur peut ouvrir un DMP, soit par l'intermédiaire d'un professionnel de santé, soit chez son pharmacien, soit dans un centre CPAM, soit dans un établissement de santé, soit directement par internet sur le site [www.dmp.fr](http://www.dmp.fr). Pour les mineurs ce sont les titulaires de l'autorité parentale qui ouvrent le DMP.

Le DMP est structuré en 9 espaces : historique des remboursements ; prévention ; certificat ; compte rendu ; imagerie ; analyse ; traitement ; synthèse ; espace personnel. À tout moment, l'utilisateur peut demander une copie des informations contenues dans son DMP ou masquer des données. Dans quelques semaines, il est prévu que les usagers pourront mettre dans leur DMP leurs directives anticipées. À plus long terme, il est prévu d'y intégrer le carnet de vaccination. ■

# La santé des familles

...

La question de l'attractivité de certains territoires (accessibilité, dynamisme économique, ...) demeure.

Pour les familles, la question se pose de savoir si la mesure visant à envoyer 400 médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital afin de faciliter l'accès à une consultation généraliste en ville, sera à la hauteur des besoins exprimés. De plus, cette mesure ne réglera pas le problème de l'accessibilité dans des délais adaptés, à des professionnels de santé dans certaines spécialités.

Quant à la qualité des soins, l'annonce que les résultats des soins seront évalués à partir de l'expérience des patients et que l'évaluation de la qualité constituera un des éléments

du financement des établissements de santé, satisfera les usagers. Mais, là encore, les représentants des usagers ainsi que leurs associations devront être associés à l'élaboration des indicateurs, à la définition des critères de résultats ainsi qu'à leurs évaluations.

Les associations d'usagers, dont l'UNAF, suivront avec attention la mise en place de ces évolutions et resteront vigilantes, pour que ces engagements se réalisent et contribuent à ce que l'accès aux soins de l'ensemble des familles s'améliore. ■

## L'UNAF communique

### Familles nombreuses : un nouveau site internet pour des avantages liés à la carte de réduction SNCF

Vous avez au moins trois enfants. Depuis de longues années, la carte SNCF « Familles nombreuses » vous permet d'obtenir des réductions sur les voyages en train (de 30 % à 75 % de réduction selon la composition familiale). Les demandes se font par internet ([www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F15292](http://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F15292)) pour un coût de 19 € par demande (quel que soit le nombre de cartes demandées) et une durée de validité de 3 ans.

**Mais savez-vous que cette même carte vous ouvre également des avantages auprès de certains partenaires ?**

L'UNAF est désormais chargée de piloter et animer le réseau des partenaires via une page facebook et un nouveau site des avantages de la carte Famille nombreuse. Créé en 2018, ce nouveau site vise un triple objectif : Recruter de nouveaux partenaires, fidéliser les partenaires actuels en les valorisant et faire connaître les offres dédiées aux familles nombreuses. Les offres proposées par les partenaires peuvent être relayées par les réseaux sociaux, constituant un véritable service rendu aux familles, en interactivité avec celles-ci.

Alors, n'hésitez plus ! connectez-vous, profitez des avantages, relayez-les et, pourquoi pas, sollicitez de nouveaux partenaires ou devenez vous-mêmes partenaires !



# Du côté des Associations

## ■ APEL du Var

### Quelques rendez-vous de l'Apel du Var pour les familles en 2019

- ✓ Le 25 Janvier : spectacle d'Éric Lallau sur le thème "Je suis prof mais je me soigne" :

Chef d'établissement et enseignant lui-même, il nous offre 1h1/2 de rires, émotions, vérités ... sur la vie des enseignants, leurs élèves, la communauté éducative, les parents.

- ✓ Le 9 Mars : Atelier de mémorisation, concentration...

Pour tous les élèves de 1<sup>ère</sup> de l'enseignement catholique du Var, avec Sébastien Martinez, champion de France de la mémoire.

- ✓ Et toute l'année : Service (gratuit) d'information et conseil aux familles de l'enseignement catholique.

En particulier sur tout questionnement lié à l'orientation. Sur rendez-vous au 04 94 22 66 40.

14 rue Chalucet - 83000 TOULON - Tél. : 04 94 22 66 40

E-mail : [apelduvar@ec83.com](mailto:apelduvar@ec83.com) - Site : [apel83.fr](http://apel83.fr)



## ■ APF France Handicap 83



### Action "RePairs aidants"

RePairs Aidants est une action de sensibilisation-formation proposée par l'APF aux parents, conjoints et autres proches qui viennent en aide de façon régulière à une personne dépendante de leur entourage pour des activités de la vie quotidienne. Cette action propose des modules de sensibilisations formations co-animés par un professionnel et un aidant.

APF France Handicap 83 accueille, au sein de sa délégation, 58 rue Antoine Fourcroy à La Garde, les formations suivantes :

- ✓ "Être aidant : les répercussions familiales, professionnelles et sociales" le 12/01/2019 de 9h30 à 17h30

- ✓ "Complémentarité des aidants et des professionnels de santé" le 02/02/2019 de 9h30 à 17h30

Afin de vous inscrire à cette formation gratuite et ouverte à tous les aidants (même ceux qui ne sont pas adhérents à l'APF), merci d'appeler le 04 98 01 30 50.

Retrouvez les détails de toutes les formations Repairs-Aidants sur le blog: [dd83.blogs.apf](http://dd83.blogs.apf)

## ■ « Familles de France » lance une opération d'achat groupé d'électricité et de gaz



La récente envolée des prix du gaz a conduit Familles de France à se mobiliser pour défendre le pouvoir d'achat des consommateurs en ciblant les dépenses d'énergie du logement. Après le succès de l'opération de 2015, Familles de France, en partenariat avec SELECTRA, lance un achat groupé d'électricité et de gaz. L'opération est ouverte à tous les adhérents et à tous les Français qui veulent réduire leurs factures.

Tous les foyers résidant en France peuvent participer à l'opération, qu'ils soient membres de Familles de France, ou non, qu'ils consomment de l'électricité seulement ou à la fois de l'électricité et du gaz.

Changer de fournisseur est gratuit et sans engagement. Quel que soit le fournisseur choisi, il est possible de revenir, sans frais, aux tarifs réglementés d'EDF et d'Engie. Il n'est pas nécessaire de résilier son précédent abonnement à l'énergie: c'est le nouveau fournisseur qui s'en charge.

Côté financier, l'objectif est d'obtenir une moyenne d'au moins 200 euros d'économie annuelle pour un foyer tout électrique.

Une fois les consommateurs intéressés réunis, SELECTRA lancera un appel d'offres auprès de tous les fournisseurs d'énergie afin d'obtenir les meilleures conditions pour tous les participants. Les critères principaux portent sur le prix (prix du kWh, prix de l'abonnement, garantie de stabilité dans le temps...) mais sont également pris en compte des critères supplémentaires: qualité du service client, l'origine renouvelable ou non de l'énergie fournie, conformité avec les recommandations de la Commission des Clauses Abusives relative aux contrats proposés par les fournisseurs d'électricité et de gaz.

Préinscription en ligne : <https://club.selectra.info/fdf>

## ■ France AVC 83



France AVC 83 est une association de patients et de familles de patients victimes d'accident vasculaire cérébral, entièrement composée de bénévoles.

Nos objectifs :

- ✓ **Pour les victimes d'AVC ou leurs familles (membre de l'association ou non) :**

- Accueil, soutien moral et conseil (Permanences, téléphone, Internet)
- Défense des droits et représentation (Membre de la Fédération France AVC)

- ✓ **Pour les membres de l'association :**

Instaurer un lien entre les membres de l'association et avec l'extérieur: Une gazette est éditée pour l'information, le partage d'expériences et la cohésion des membres de l'association. Organisation de sorties à thème, concerts, repas, loto, ciné restau... .

- ✓ **Pour le public et le monde médical :**

- Informer et faire de la prévention sur les AVC (Conférences, forums, salons, événementiels, ateliers prévention de récurrence).
- Témoigner auprès des personnels médicaux (Témoignages dans les écoles d'action sociale ou paramédicales, distribution de documentation aux professionnels).

Les permanences ont lieu au siège de notre association chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h00 à 12h00

Résidence La Coupiane, Bât. n°3 - Rue Georges Brassens 83160 LA VALETTE DU VAR - Tél. : 04 94 58 82 97

### Contacts :

**Isabelle Florentin**, Présidente de l'association.

**Jean-Claude Mutez**, secrétaire de l'association.

Tél. : 06 77 21 16 85

E-mail : [franceavc.83@sfr.fr](mailto:franceavc.83@sfr.fr)

## Du côté des Associations

### ■ La première quinzaine des familles dans le Var

Grâce à l'implication de nombreuses structures (associatives, municipales, institutionnelles), toutes convaincues de la nécessité d'accompagner les parents à relever les défis du quotidien, cette première Quinzaine des familles a été proposée aux familles varoises par la Caisse d'Allocations Familiales du Var et le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP83). Elle s'est tenue sur tout le département du 15 au 28 octobre dernier sous forme de conférences, ciné débats, portes ouvertes, spectacles et jeux parents enfants.

Plusieurs associations familiales membres de l'UDAF y ont participé : Merci à elles ! ■



## Vie de l'UDAF

### Formation des représentants CCAS et CIAS à Toulon sur le thème de la politique familiale dans les territoires

Comme tous les ans, l'UDAF a réuni ses représentants dans les CCAS et CIAS pour une matinée de formation et d'échanges le 27 novembre 2018. Le thème choisi, « Politique familiale dans les territoires : les orientations de la CAF du Var pour les 4 années à venir », était en lien direct avec l'actualité récente de la branche famille.



En présence de Monsieur PECASTAING, assistant Parlementaire de Madame Geneviève LEVY, Députée de la première circonscription du Var, de Josée MASSI, adjointe enfance/famille, représentant Monsieur FALCO, Maire de Toulon, d'élus communaux et de Directeurs de CCAS, les représentants familiaux ont pris connaissance des mesures du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019 ciblant les familles et qui appauvrit encore un peu plus la politique familiale. Puis Monsieur ORLANDINI, Directeur de la CAF du Var, a présenté la conven-

tion d'objectifs et de gestion (COG) signée en juillet 2018 entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), ainsi que les orientations de la CAF du Var au profit des territoires pour les années 2018/2022, figurant dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) tout récemment validé par le Conseil d'administration de la caisse. La présence de membres de la délégation de l'UDAF à la CAF a enrichi les débats animés qui ont suivi.

Enfin, la Directrice de l'UDAF, Sylvie Rambert, a fait un point sur les actions et les projets de l'UDAF : espaces parents en milieu scolaire, parrainage de proximité, extension du dispositif « Famille Gouvernante » au bénéfice de personnes vulnérables touchées par le handicap ou la maladie psychique, collectif ISTF83 dont l'UDAF est porteur, permettant l'accompagnement des familles en charge de la mesure de protection juridique d'un de leurs proches. ■